L'assurance de la responsabilité des transporteurs terrestres

2 Jours (15h)

Tarifs

1 150 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

800 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

600 €TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Loïc LE PAPE • BLF (Bordeaux Lachassaigne Formation)

Session

26 et 27 septembre 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Dans le cadre de la distribution des produits d'assurance :

- Comprendre et analyser les besoins d'un client professionnel du transport.
- Expliquer les garanties des contrats d'assurance RC TPM en vue de présenter à ses clients les offres d'assurance correspondantes.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

Contact : mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

JOUR 1

LE PROFESSIONNEL DU TRANSPORT

INTRODUCTION

- Les enjeux commerciaux.
- Le transport routier, un mal nécessaire...

PARTIE I – UN PEU DE THÉORIE...

Transporteur Public de Marchandises, c'est quoi ?

- Transport pour propre compte / transport pour compte d'autrui.
- Les professionnels du transport terrestre : Le voiturier, le loueur de véhicules avec chauffeur, le tractionnaire, le commissionnaire de transport, le transitaire, le manutentionnaire-levageur, le déménageur, l'entrepositaire, le logisticien.

L'organisation opérationnelle du transport : au cœur de l'exploitation !

- L'affrètement / la sous-traitance.
- La messagerie / le groupage.
- La conteneurisation et le transport combiné.
- Le cabotage.
- Le ferroutage.

Le contrat de transport et la Responsabilité Civile Contractuelle du transporteur

- Les bases juridiques.
- Les mécanismes de la RC Contractuelle du voiturier.
- Valeur Déclarée / Ad Valorem.

JOUR 2

L'ASSURANCE DE LA RC TPM

Le contrat d'assurance de la RC des Professionnels du Transport Terrestre

- Structure du contrat : les différents volets de la garantie Responsabilité Civile.
- Les pièges des cahiers des charges.
- L'articulation des garanties entre le contrat RC TPM et les contrats DAB et AUTO.

PARTIE II – DE LA THÉORIE... À LA PRATIQUE !

Comment appréhender les besoins en assurance d'un transporteur sur ses risques RC ?

- Quelles sont les informations dont j'ai besoin ?
- Où les trouver ?
- Cas pratique : remplir une proposition d'assurance RC TPM.

Comprendre le contrat d'assurance RC TPM : « le jeu des 10 erreurs »

- Analyse de documents : une proposition et le projet de contrat RC TPM correspondant.
- Restitution / Débriefing.

Développer son argumentaire de vente

Contrer les objections d'un client Transporteur face à une offre d'assurance RC.

Que faire en cas de sinistre ?

- Au moment du sinistre.
- La déclaration du sinistre.
- Les cas de refus de garantie ou d'incompréhension avec l'assureur RC TPM.